Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260922-DEL2026129-DE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs :1
Absents excusés : 1
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 22 SEPTEMBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 SEPTEMBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, Mme Céline LECOMTE, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Aline KELLER).

OBJET : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E 385 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ECOTRIVELO POUR L'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES BIODECHETS PROFESSIONNELS
DEL2026-129

Rapporteur : Manon GELATI

Expose

L'association ECOTRIVELO développe une activité de collecte des biodéchets des professionnels et de compostage de proximité dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire et de valorisation des déchets organiques.

Afin de favoriser cette démarche environnementale et de soutenir le développement du compostage local sur le territoire communal, il est proposé de mettre gratuitement à disposition de l'association une emprise d'environ 20 m² située sur la parcelle cadastrée section E n°385, au lieudit « Les Moranches », destinée à l'installation de composteurs.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention, renouvelable ensuite par tacite reconduction, chaque partie conservant la faculté d'y mettre fin dans les conditions prévues par la convention.

L'association assurera l'entretien du site, le maintien en bon état des installations, la souscription des assurances nécessaires ainsi que la remise en état du terrain à l'expiration de la convention.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1, L. 2111-2, L. 2125-1,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260922-DEL2026129-DE

Considérant que la parcelle cadastrée section E n° 0385, située au lieudit « Les Moranches », Route de Notre Dame de la Gorge – 74170 Les Contamines-Montjoie, n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public avec aménagement indispensable et ne constitue pas l'accessoire indissociable d'une dépendance du domaine public communal, de sorte qu'elle relève du domaine privé de la commune au sens des articles L. 2111-1 et L. 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser le compostage de biodéchets sur son territoire, la valorisation locale du compost et la réduction des déchets ménagers, objectifs qui répondent à un intérêt communal et environnemental,

Considérant que l'association ECOTRIVELO a proposé d'installer sur cette parcelle un site de compostage de biodéchets, comportant des bacs de compostage et un stock de matières sèches (broyat, copeaux, etc.), et de mettre à disposition de la commune le compost mûr conforme à la norme NFU 44-051 produit sur ce site,

Considérant que la commune dispose de la faculté de consentir une occupation gratuite de son domaine privé, la règle de redevance obligatoire prévue à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ne visant que l'occupation du domaine public,

Considérant le projet de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Pour : 15	**Contre :**	**Abstention :**

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section E n° 0385, située au lieudit « Les Moranches », Route de Notre Dame de la Gorge – 74170 Les Contamines-Montjoie, relevant du domaine privé communal, au profit d'ECOTRIVELO, pour l'installation et l'exploitation d'un site de compostage de biodéchets, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition susvisée, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à sa mise en œuvre, et à prendre toutes les mesures d'exécution afférentes.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux règles en vigueur.

En Mairie, le 22 septembre 2026
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 22 septembre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le